

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

## Registre des délibérations du Comité Syndical

### 04 - Délibération en date du 18/08/2020 pour le versement d'une indemnité de fonction au Président :

Le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois s'est réuni à la mairie de La Geneytouse le 18 août 2020, à 19H30, suivant convocation en date du 06 août 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier LABREGERE.

Présents : MM LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, GRENIER Christian, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, PAROT Serge, PAUZAT Yves, REYGNAUD Claude, ROUX Jacques, SERRU Romain, THALAMY Bernard, THEYS Antony.

M. Antony THEYS a été élu secrétaire de séance.

| Membres | Présents | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|---------|----------|------|--------|
| 12      | 12       | 12      | 12       | 12   | 0      |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer dans les conditions posées par la loi, l'indemnité de fonction versée au Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical :

DECIDE que le président percevra une indemnité de fonction calculée au taux de 12,37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

PRECISE que l'indemnité de fonction sera payée mensuellement et revalorisée en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

DIT qu'un tableau récapitulatif des indemnités allouées est annexé à la présente délibération.

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonctions  
Annexe 1 à la délibération du 18/08/2020**

| Fonctions | Nom - prénom      | Pourcentage maximal de l'indice brut terminal alloué | Montant brut mensuel correspondant à l'indemnité allouée au 18/08/2020 |
|-----------|-------------------|--|--|
| Président | LABREGERE Olivier | 12,37  | 481,09   |

A La Geneytouse, le 18 Août 2020

Le Président,

Olivier LABREGERE



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 20 Août 2020.